

**Conseil de Concertation Locative (C.C.L.)
de Joinville le Pont Habitat
Résidence BARRAGE- Année 2017**

1 Composition du Conseil de Concertation Locative :

-Les représentants du Bailleur de Joinville le Pont Habitat :

-Mme VANDAELE Responsable Gestion Locative et Copropriété,

- Locataires qui représentent la résidence :

Aucun locataire n'a donné suite à la communication qui a été faite par l'Office afin de mettre en place un Conseil de Concertation Locative. L'Office rédige donc ce document afin de correspondre à un procès verbal de carence.

2 Thèmes abordés :

Aucun, puisque personne ne s'est manifestée pour mettre en place un Conseil de Concertation Locative pour la résidence Barrage.

Ce bilan sera adressé à l'ensemble des locataires.

3 Validation par le Conseil d'Administration :

Le C.C.L. de la résidence Barrage sera soumis au Conseil d'Administration pour validation. Il a une durée de validité de 1 an avant renégociation.

Joinville le Pont, le

**Directeur Général
Abderrezak SAIDANI**